



## 1 - Inscrire son activité dans un contexte socio-économique et comprendre les enjeux du territoire

### 1.2 Impact de la Réforme 2018 sur les obligations inhérentes à un organisme de formation

#### Dates et lieux

1 jour soit 7 heures  
De 9h à 17h

Session A : 13 mars 2018

Session B : 12 juin 2018

Session C : 18 décembre

CARIF Espace Compétences  
Centre de vie Agora, Bat A  
ZI Les Paluds 13400 AUBAGNE

#### Intervenants

Dominique REY  
Titulaire d'un DEA d'économie et sociologie du Travail ainsi que du diplôme de Sciences-Po Paris, Dominique REY a été directeur-adjoint du Service de Formation Continue de l'Université d'Avignon et responsable des formations de formateurs au sein de cette université. Il intervient sur la connaissance de l'environnement de la FPC dans les formations diplômantes de formateurs et de responsables de formation, dans des formations en inter ou en intra-entreprises, en particulier en lien avec Espace Compétences.

#### Public

Les responsables de structures de formation et d'insertion professionnelle.

Les coordonnateurs et coordonnatrices d'actions de formation.

Les assistants et assistantes de formation  
Les formatrices et formateurs en charge du suivi administratif des actions sur lesquelles ils-elles interviennent.

#### Pré-requis

Pas de pré-requis particuliers exigés.

#### Tarif

Module payant.

Le coût d'une journée de formation est de 170 euros par participant.

Le CARIF n'est pas assujéti à la TVA. La convention signée devra être retournée au CARIF au plus tard le 1<sup>er</sup> jour de la formation.

Le paiement sera effectué sous 30 jours à réception de la facture.

Dans le cas où la formation n'est pas prise en charge par l'OPCA, c'est l'organisme de formation qui sera facturé.

#### Objectif

Objectifs généraux :

- Revisiter l'ensemble de la réglementation des organismes de formation et de leurs obligations légales
- Identifier les principales mesures figurant dans la prochaine réforme de la formation professionnelle et inscrire l'activité de son organisme et de son action de formation dans ce contexte en mutation.

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- de décrire les différents aspects de la réglementation à leurs équipes pédagogiques et administratives et d'en comprendre le sens et l'intérêt
- de présenter les principales modifications engendrées par la future réforme de la formation professionnelle à leurs équipes pédagogiques et administratives
- de construire les supports nécessaires au respect des règles posées aux organismes de formation.
- de faciliter le lien entre l'organisme de formation et les partenaires financeurs et contrôleurs
- de justifier de la qualité des formations dispensées (label qualité et/ou Datadock)
- d'adapter son offre de formation aux nouveautés entraînées par la réforme de la formation professionnelle

#### Contenus

- La déclaration d'activité
- La définition actuelle et future d'une action de formation
- Les objectifs pédagogiques
- La publicité
- Le référencement de l'organisme de formation par les organismes financeurs devant s'assurer de la qualité des formations financées : les labels ou certifications qualité et le Datadock
- Les conventions et les contrats de formation professionnelle
- Les attestations de présence et de formation
- La réglementation spécifique aux actions de formation dispensées en tout ou partie à distance
- Les différentes évaluations à l'issue d'une formation
- Le nouveau bilan pédagogique et financier simplifié
- L'information des futurs stagiaires telle que prévue pour la mise en place de l'application CPF
- Le règlement intérieur
- Le contrôle de la formation professionnelle
- Les principales modifications prévues dans la prochaine réforme de la formation professionnelle et leurs répercussions sur le positionnement des organismes de formation : monétisation du CPF, création du CPF de transition, simplification de plan de formation, collecte du 1% par l'URSSAF, apparition de nouveaux opérateurs (Opérateurs de compétences, France compétences) en remplacement des Opca, FPSPP, Cnefop et Copanef.

#### Méthode et organisation pédagogique

La formation-action est basée sur l'alternance entre :

- Des apports de connaissances donnés par l'intervenant,
- Le travail sur les documents propres à chaque participant
- Les savoirs, les questions et l'expérience des participants.

C'est pourquoi il est demandé aux participants d'apporter les documents qu'ils utilisent afin de pouvoir travailler sur des situations réelles et de leur permettre de les rendre conformes aux dispositions légales, si besoin.

Les principaux documents d'information ainsi qu'une bibliographie seront fournis aux participants.

*Le contenu pédagogique définitif de ce programme sera établi dès promulgation de la loi*

je m'inscris

